

## Une sacrée famille

La rentrée de Barcelone, c'est en premier lieu, le jeudi soir, la réception des invités étrangers, dans le fameux Patio de columnas de la somptueuse maison de l'avocat de la Carrer de Mallorca. On y retrouve des tas d'amis. Parce que les grands barreaux d'Europe et d'Amérique sont là mais aussi parce que Barcelone c'est le lieu de naissance de la FBE, que tous les cadors de la FBE y sont donc et que la FBE c'est d'abord une sacrée famille (je n'ai pas dit un cercle fermé, tout au contraire).

La rentrée de Barcelone, c'est ensuite, le vendredi matin, le *Mémorial Jacques Henry*, ainsi baptisé parce que la légende veut que ce soit mon père, en 1984 ou en 1985, qui souffla à son ami Antonio Plasencia, alors bâtonnier de Barcelone, l'idée de profiter de la présence de tant de cadres de la profession pour y organiser des rencontres autour de l'exercice de notre métier. Il n'eût malheureusement l'occasion de profiter que de leurs deux premières éditions.

Cette année, le Mémorial était consacré aux défis de l'intelligence artificielle. Deux panels mais d'abord un exposé introductif de Viviane Reding, ex-commissaire européenne en charge de la Justice. Elle nous avertit : l'intelligence artificielle, mal nommée, est un outil et, comme tel, il peut être mis au service de toutes les causes. Ne l'abandonnons donc pas aux puissants qui veulent en faire des vecteurs de domination et d'asservissement. Remember *Cambridge analytics*, l'élection d'un vilain canard et le *Brexit*. Les algorithmes ne sont pas neutres. Ils produisent ce pour quoi ils ont été programmés. Remember *Compas*, ce logiciel américain destiné à évaluer le risque de récidive d'un délinquant, dont il fut démontré qu'il était clairement sous-tendu par des préjugés racistes. Mais l'IA est là. Dans nos cabinets, nous aurons bientôt besoin d'autant de techniciens et de mathématiciens que de jeunes avocats. 50% d'emploi en moins pour les jeunes juristes, parce que l'IA s'occupera des tâches de recherches et d'élaboration de projets qui leur étaient confiées ? Plus vite, moins cher, plus précisément, plus fiablement. Préparons-nous. Nous devons être les maîtres des machines et non l'inverse. Elle plaide aussi, avec beaucoup d'optimisme (un peu trop ?) pour un RGIA, sur le modèle du RGPD ou de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne : que l'Europe produise un standard qui, par sa valeur, s'imposera au monde comme une référence.

Louis-Bernard Buchman (F), Maria Dymitruk (Pol) et Filippo Donati (I) enfoncent le clou : les programmes de justice prédictive sont là, de plus en plus performants. Pas encore assez, certes, pour nous envahir mais ce n'est plus qu'une question de (peu de) temps : et si un algorithme prévoit l'issue d'un procès mieux qu'un humain, plus vite, moins cher, sans influence extérieure (autre que son programmeur bien sûr), n'est-ce pas le troisième pouvoir idéal ? Soumis, docile et sage... Ebay et Google fonctionnent déjà ainsi... Mais l'IA c'est aussi des jugements non motivés, non transparents, parce que nous ne comprenons pas comment l'algorithme travaille. Déficit de publicité. Déficit de démocratie. Et puis, l'IA nous infantilise parce qu'elle nous dicte des conduites, sans nous en expliquer le pourquoi. Ce n'est plus « Google dessine-moi un mouton » mais « Google dis-moi si je dois manger du mouton ». Appuyons-nous sur la charte éthique du CEPEJ pour revendiquer un contrôle total de l'humain sur les décisions de justice. Revendiquons une maîtrise de l'outil, incluant une maîtrise de l'algorithme.

Le second panel est plus ronronnant. Face à l'émergence de l'IA, pour préserver notre profession, les représentants de l'IBA, de l'UIA, de l'AIJA, de l'ABA et du CCBE nous proposent de miser sur les jeunes, sur la formation et sur l'adaptation. Quelques exemples intéressants mais on en voudrait un peu plus.

Par exemple, qu'une de ces puissantes organisations annonce qu'elle est prête à faire développer et mutualiser des outils d'intelligence artificielle ouverts à tous les avocats et maîtrisés/pilotés par la profession. Mais cela ne semble guère à l'ordre du jour. Ne voyons-nous pas cependant qu'il s'agit là d'un défi crucial ?

La rentrée de Barcelone c'est encore la séance solennelle, bien sûr. Elle fut cette année un peu moins interminable. On ne célèbre plus les plusieurs centaines d'avocats qui, chaque année, atteignent le cap des vingt-cinq années d'exercice. Uniquement les quelques dizaines de cinquantenaires et, même, un de nos confrères ayant prêté serment en 1945. Oui, vous avez bien compté. Pour le reste, quelques discours officiels habituels en ce genre de circonstance mais pas de coup d'éclat. La fièvre nationaliste semble un peu s'estomper.

La rentrée de Barcelone c'est aussi l'*International legal brunch* du samedi matin, cette année consacré à l'avenir de la profession. La mort des avocats est-elle programmée ? Maria-José Esteban, professeur à Harvard, ne le pense pas. Mais elle va considérablement changer d'aspect. Elle décline le changement en 5 mots clés : responsabilisation (du client), technologie, déontologie, (dé)régulation, complexité. Nous devons réaliser que, dans plus de 100 pays déjà, des non avocats dirigent ou participent à la direction de cabinets d'avocats. Les *big four* modifient leur stratégie. Ils ne veulent plus éliminer les cabinets d'avocats. Ils collaborent avec eux, les satellitent. Et les vraies réactions ne viennent pas des Ordres, ni de cabinets d'avocats traditionnels, mais des *legal tech*, affranchis de toute déontologie.

Faudra-t-il attendre une nouvelle génération de juristes pour que nos cabinets arrivent à relever ces défis ? Les *milleniums* sont nés avec un stick de jeu dans les mains. Leurs cerveaux ne fonctionnent pas comme les nôtres. Ils ne parlent pas, ne travaillent pas, ne pensent pas comme nous. Ils sont plus coopératifs, plus mobiles, plus impatients, plus innovants, plus disruptifs. Nous devons leur faire confiance et les intégrer dans nos structures. Ceux qui parviendront à jeter des ponts entre les générations, de façon à combiner leurs qualités et compétences respectives, gagneront.

Peter Callens (Bruxelles NL) intervient avec beaucoup d'à-propos. Les plus récentes études démontrent que la régulation obère la productivité et la qualité du travail des indépendants. Et pourtant, l'Europe et l'État nous assomment de réglementations. Est-ce innocent ? Ne faut-il pas y voir la marque d'une volonté d'affaiblir le troisième pouvoir et, spécialement, les avocats. Moins nous serons efficaces, plus l'état de droit reculera. Est-ce, pour nos politiciens, un objectif ?

Luttons.

La rentrée de Barcelone, c'est, enfin, être à Barcelone, la ville de Gaudi. Nous sommes retournés à la Sagrada Familia, dont nous n'avions plus visité l'intérieur depuis plus de dix ans. Le chantier avance. Fin espérée en 2026, année du centenaire de la mort du génial architecte. Entre onirisme et piété, ce monument oscille et vibre comme aucun autre. Je me suis un jour demandé si cette église était le plus beau monument du monde. Et je n'ai toujours pas de réponse définitive à cette question. Peut-être en 2026 ?

Sacrée famille !

Patrick HENRY  
Ancien président d'AVOCATS.BE